

## Revenus des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'est contracté au premier semestre 2020 avec la chute de l'activité, puis a rebondi au second trimestre. En moyenne sur l'année 2020, le RDB et son pouvoir d'achat ont un peu progressé (+1,1 % après +3,1 % en 2019 pour le RDB et +0,6 % après +2,1 % en 2019 pour le pouvoir d'achat), en dépit de la forte baisse de l'activité. En effet, les soutiens publics comme les dispositifs renforcés d'activité partielle et d'autres aides aux ménages et aux entrepreneurs individuels ont préservé globalement les revenus face à la crise, même si cette évolution moyenne recouvre des situations diverses au sein des ménages.

Début 2021, le RDB continuerait à augmenter (+1,0 % au premier trimestre, après +1,5 % au quatrième trimestre 2020) : sous l'hypothèse d'une situation sanitaire stable, l'activité et les revenus qu'elle génère se redresseraient légèrement tandis que les aides d'urgence resteraient importantes. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation (+0,6 %), le pouvoir d'achat ralentirait au premier trimestre, progressant de +0,4 % après +1,5 % au trimestre précédent (soit +0,3 % par unité de consommation, après +1,3 %).

### Après le ralentissement du quatrième trimestre 2020, les revenus d'activité augmenteraient légèrement

En 2020, les revenus d'activité ont reculé de 3,5 % (► **figure 1**), principalement en raison des destructions d'emplois et de la baisse du temps de travail (mise en place de l'activité partielle, absences pour arrêts maladie et gardes d'enfants, baisse des heures supplémentaires) survenues surtout au premier semestre. La masse salariale brute, notamment, a diminué de 3,7 %. Au quatrième trimestre plus précisément, et avec le deuxième confinement mis en place le 30 octobre, elle s'est légèrement contractée (-0,5 % après le rebond de +12,2 % au troisième trimestre).

Par ailleurs, les entrepreneurs individuels ont vu leur excédent brut d'exploitation (EBE) baisser globalement de 1,9 % en 2020 mais rebondir significativement au second semestre. La reprise de l'activité au troisième trimestre et les dispositifs de soutien, notamment les versements au

### ► 1. Composantes de revenu disponible brut des ménages

	Variations trimestrielles								Variations annuelles		
	2019				2020				2021 T1	2019	2020
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<b>Revenu disponible brut (100 %)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>3,1</b>	<b>1,1</b>
dont :											
Revenus d'activité (73 %)	1,0	0,4	0,8	0,6	-2,4	-9,9	12,0	0,1	1,0	2,6	-3,5
Masse salariale brute (64 %)	1,1	0,4	0,9	0,6	-2,3	-10,2	12,2	-0,5	0,7	2,9	-3,7
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	0,3	-0,1	0,3	0,5	-3,0	-7,3	10,7	4,7	2,8	0,4	-1,9
Prestations sociales en espèces (35 %)	1,3	0,4	0,6	0,5	2,8	10,0	-7,1	2,3	-0,3	3,1	8,0
EBE des ménages purs (14 %)	-0,2	0,0	0,3	0,5	0,0	-1,6	3,3	0,5	0,5	0,2	1,1
Revenus de la propriété (6 %)	2,0	-0,2	-2,3	-4,4	-7,1	-4,8	-1,7	1,0	2,0	3,9	-15,0
Prélèvements sociaux et fiscaux (-28 %)	2,1	0,8	-0,1	-2,0	-2,5	-8,1	10,2	-1,9	-1,0	0,7	-5,6
<b>Prix de la consommation des ménages</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>
<b>Pouvoir d'achat du RDB</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,4</b>	<b>2,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>

■ Prévission

Lecture : après un rebond de 2,8 % au troisième trimestre 2020, le revenu disponible brut des ménages a fortement augmenté au quatrième trimestre, avec +1,5 %. L'évolution annuelle a été de +1,1 % en 2020.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2018.

\* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur

Source : Insee

titre du Fonds de Solidarité au quatrième trimestre, y ont contribué.

Au premier trimestre 2021, les revenus d'activité progresseraient légèrement (+1,0 %). La masse salariale brute (+0,7 % prévu) serait tirée par la progression du salaire moyen par tête (► **encadré**). L'EBE des entrepreneurs individuels progresserait de nouveau au premier trimestre 2021, de 2,8 % : leur valeur ajoutée serait quasi stable, tandis que les subventions d'exploitation augmenteraient sous l'effet du Fonds de Solidarité.

Les revenus de la propriété ont légèrement augmenté au quatrième trimestre 2020 (+1,0 % après -1,7 %). Sur l'ensemble de l'année 2020, ils ont chuté de 15,0 %, en particulier du fait de la contraction des dividendes versés. Ils rebondiraient début 2021, de +2,0 % au premier trimestre, portés par la reprise du versement de dividendes.

## Les prestations sociales ont soutenu très fortement le RDB en 2020

En 2020, les prestations sociales ont accéléré très nettement (+8,0 %, après +3,1 % en 2019). Le recours massif des entreprises à l'activité partielle, la hausse des indemnités journalières (pour arrêts maladie ou gardes d'enfants), et les aides exceptionnelles (la première pour les bénéficiaires des minima sociaux aux deuxième et quatrième trimestres 2020, et la deuxième de 900 € pour les travailleurs précaires et les jeunes à partir de novembre 2020) ont largement aidé à limiter la baisse de revenus des ménages. Cela est aussi dû aux effets qualifiés d'« automatiques » en période de dégradation de l'activité, qu'il s'agisse de la hausse du montant de prestations sociales (RSA, allocation de solidarité spécifique) ou de celle des prestations chômage versées par l'Unédic.

Au quatrième trimestre en particulier, les prestations sociales ont progressé de +2,3 %, après une baisse mécanique au troisième trimestre (-7,1 %) du fait notamment d'un moindre recours à l'activité partielle. Les prestations sociales subiraient un léger contrecoup au premier trimestre 2021 (-0,3 %), mais resteraient néanmoins élevées : le prolongement de l'aide exceptionnelle aux jeunes et aux travailleurs précaires, ainsi que la stabilité du recours à l'activité partielle (qui concernerait les trois mois du trimestre, contre novembre et décembre seulement au trimestre précédent), compenseraient presque entièrement le contrecoup lié à la fin de l'aide exceptionnelle aux bénéficiaires des minima sociaux et la réforme des allocations logement.

## Les prélèvements sociaux et fiscaux ont été plus dynamiques au second semestre 2020 qu'au premier, mais ils reculeraient légèrement début 2021

L'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux ont reculé sur l'année 2020 (-5,6%). En effet, la baisse de la masse salariale a contribué aux reculs des cotisations sociales et d'une partie de l'impôt sur le revenu, lequel a également diminué du fait de la réforme de son barème. Le dernier dégrèvement de la taxe d'habitation a, de surcroît, été effectif au quatrième trimestre. Sur l'année, les cotisations à la charge des ménages et les impôts ont reculé respectivement de 4,0 % et 6,6 %.

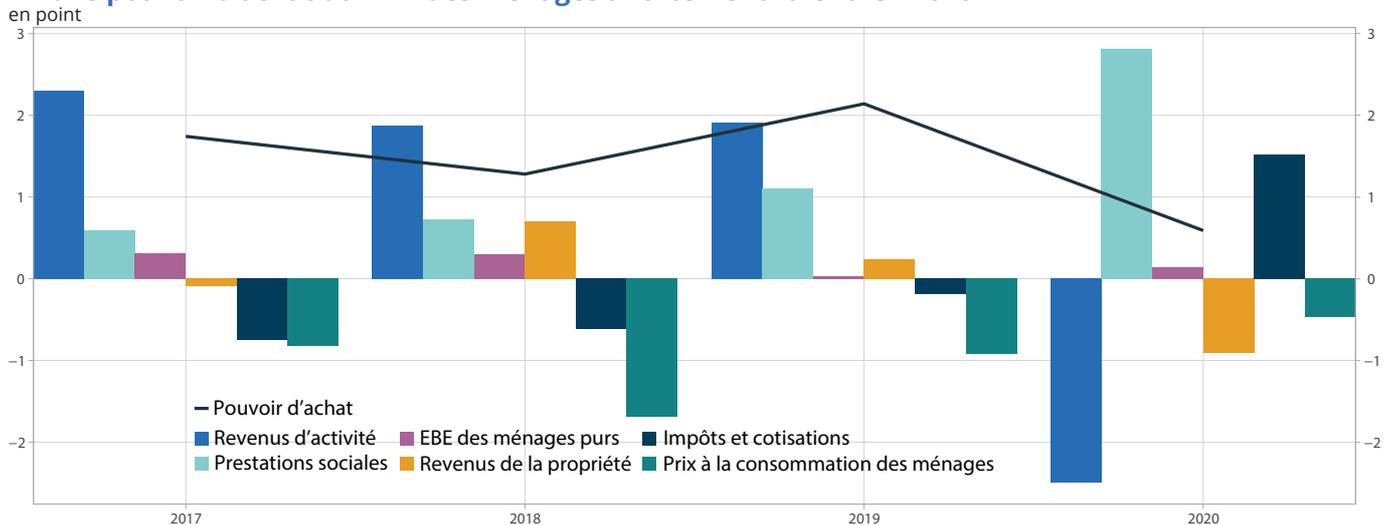
Au quatrième trimestre, les prélèvements sociaux et fiscaux ont diminué de 1,9 %, après le rebond de +10,2 % au troisième trimestre. Cette baisse résulte principalement du dernier dégrèvement de la taxe d'habitation et, dans une moindre mesure, de la légère baisse de la masse salariale, qui conduit à de moindres cotisations sociales et à une diminution de la partie activité de la CSG. Les prélèvements sociaux et fiscaux se replieraient de 1,0 % au premier trimestre 2021, par un effet de contrecoup technique lié aux régularisations sur le prélèvement à la source.

## Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ralentirait au premier trimestre 2021

Sur l'année 2020, en dépit de la chute de l'activité le RDB a augmenté (+1,1 %), bien que moins qu'en 2019 (+3,1 %). Compte tenu de l'évolution des prix de consommation (+0,5 % après +0,9 %), le pouvoir d'achat a beaucoup ralenti, sans néanmoins reculer (+0,6 %, après +2,1 % en 2019) (► **figure 2**). En revanche, rapporté aux unités de consommation (ou UC, pour tenir compte des évolutions démographiques), il est resté stable.

Au premier trimestre 2021, le RDB des ménages croîtrait de +1,0 %. Compte tenu de la hausse des prix de consommation (+0,6 %), le pouvoir d'achat (y compris par unité de consommation) augmenterait (► **figure 3**) de +0,4 % (et +0,3 %). ●

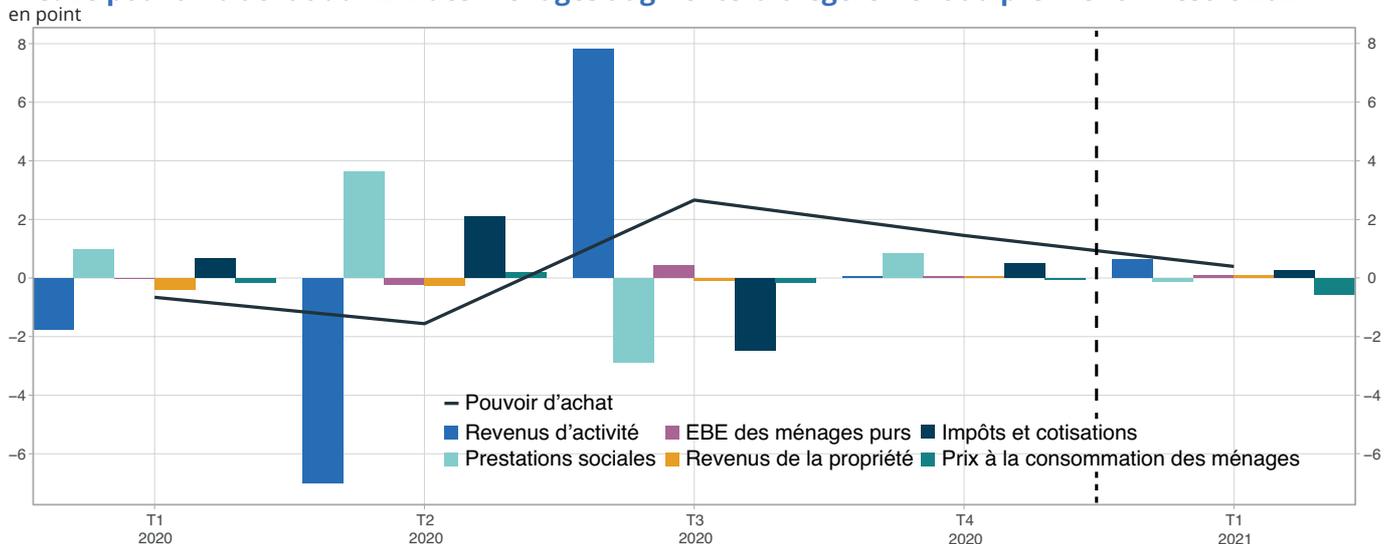
## ► 2. Le pouvoir d'achat du RDB des ménages a fortement ralenti en 2020



Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté de 0,6 %. La principale contribution à cette légère hausse est celle des prestations sociales, qui s'élève à 2,8 points.

Source : Insee

## ► 3. Le pouvoir d'achat du RDB des ménages augmenterait légèrement au premier trimestre 2021



Lecture : au premier trimestre 2021, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 0,4 %. La contribution des prix à la consommation des ménages s'élèverait à -0,6 point.

Source : Insee

## Début 2021, le salaire moyen par tête se rapprocherait de son niveau d'avant-crise

Au quatrième trimestre 2020, le salaire moyen par tête (SMPT) des branches marchandes non agricoles a diminué de 1,5 % par rapport au troisième trimestre. Il se situe 1,3 % au-dessous de son niveau un an auparavant. Ces évolutions clôturent une année 2020 marquée par des variations d'ampleur inédite, imputables à la crise sanitaire : -3,1 % en variation trimestrielle au premier trimestre, -10,5 % au deuxième, +15,6 % au troisième. Ces fluctuations résultent principalement du recours à l'activité partielle, massif lors du confinement du printemps puis nettement moindre à l'été. Ce dispositif a en effet conduit à substituer des indemnités, qui ne sont pas considérées comme du salaire, à une partie des salaires. Au quatrième trimestre 2020, les mesures de couvre-feu et de reconfinement se sont à nouveau traduites par un recours à l'activité partielle, mais dans des proportions cependant bien moindres que lors du premier confinement.

Au premier trimestre 2021, le SMPT augmenterait légèrement, d'un peu moins de 1 % en variation trimestrielle. Cette hausse s'inscrirait dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique, où le recours à l'activité partielle se maintiendrait toutefois dans les secteurs principalement concernés par les mesures de fermetures administratives (hébergement-restauration notamment). La hausse du SMPT serait néanmoins limitée par l'arrêt du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), qui avait été mis en place pour le premier trimestre 2019 puis reconduit et élargi en 2020 compte tenu de la crise sanitaire. La Pepa représentait 0,4 % de la masse salariale au quatrième trimestre 2020. La non-reconduction de cette mesure aurait donc un effet de -0,4 point sur l'évolution trimestrielle du SMPT au premier trimestre 2021. Ce dernier se rapprocherait de son niveau d'avant la crise sanitaire fin 2019, mais lui resterait légèrement inférieur (-0,4 %).

L'évolution du SMPT reflète notamment les mouvements des composantes les plus conjoncturelles de la rémunération, affectées en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes). Le salaire mensuel de base (SMB) reflète la tendance sous-jacente des salaires et ne comprend pas ces effets. Ainsi, les fluctuations du SMB ont été beaucoup plus modérées en 2020 : +0,7 % à +0,8 % par semestre. Au premier trimestre 2021, le SMB ralentirait très légèrement (+0,3 %), dans un contexte de hausse du chômage et de revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier inférieure à celles des trois années précédentes (+1,0 %). ●

### Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

Salaires nominaux, évolutions en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels					Évolution depuis le T4 2019					Évolution en moyenne annuelle	
	2020				2021	2020				2021	2019	2020
	T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1		
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand non agricole (SMNA)	-3,1	-10,5	15,6	-1,5	0,9	-3,1	-13,3	0,2	-1,3	-0,4	1,9	-4,0
Salaire mensuel de base (SMB)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,7	1,1	1,5	1,8	1,7	1,5

■ Prévisions

Note : l'enquête Acemo trimestrielle de la Dares a été suspendue au deuxième trimestre 2020 (données portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Les taux de croissance trimestriels du SMB des premier et deuxième trimestres 2020 présentés ici résultent d'estimations, cohérentes avec la variation semestrielle du SMB observée entre T4 2019 et T2 2020.

Sources : Dares, Insee